Ognes en bref !

MAIRIE

Rue Claude Tillet

60440 OGNES

TÉLÉPHONE :

03.44.87.72.36

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

mairie.ognes60@wanadoo.fr

Accueil du public

Lundi de 16H30 à 19H00

Jeudi de 12H à 14H

1 Samedi sur 2 de 9H30 à 12H
Semaines paires
Les 19/09 et 03/10, etc.

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.ognes60.e-monsite.com
Ou sur FACEBOOK :
Ognes petit village de l'Oise

Collecte des Déchets :

Encombrants : enlèvement sur rdv 0 800 880 944.

Déchets verts : tous les jeudis du X/03 au X/11.

Conteneurs jaunes : tous les mardis.

Ordures ménagères : tous les lundis.

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, habitants de Ognes,

Lors de la dernière parution, je vous souhaitais une bonne et heureuse année 2020 et depuis le silence.
Effectivement, cette année est bien particulière. Hormis les élections municipales qui présageaient quelques changements, nous ne nous attendions pas à être confrontés à ce virus, la COVID, qui a depuis chamboulé nos vies et notre quotidien.

Le surlendemain du premier tour des municipales, nous sommes entrés en période de confinement et tout s'est arrêté : L'école, le travail, les loisirs, etc.
Les élus sortants ne l'étaient plus sauf le Maire et les adjoints, les nouveaux ne l'étaient pas encore car nous ne pouvions pas faire l'installation du conseil.

Nous avons essayé de gérer cette période de crise sanitaire comme nous le pouvions avec nos moyens et le peu d'information que nous recevions car contrairement à ce qui a pu être dit dans les médias, nous n'avons jamais été concerté ni même informé de quoi que ce soit avant vous, avant de l'apprendre par les journalistes.

Nous avons rapidement acheté des masques par l'intermédiaire de la Communauté de communes en commande groupée mais malheureusement, comme on a pu l'entendre partout, les livraisons ne sont faites attendre. Toutefois, nous avons pu distribuer 2 masques réutilisables à chacun d'entre vous (+ de 11 ans) auxquels nous avons ajouté ceux fournis gratuitement également par la Région Hauts de France.

Nous avons également proposé de l'aide en imprimant à ceux qui nous le demandait des attestations de sorties ou bien le travail scolaire de vos enfants pour l'école en distanciel.

Ensuite, nous avons pris contact avec la plateforme d'entraide Bip Pop qui travaille avec le centre social de Nanteuil-le-Haudouin et permet de mettre en relation des bénévoles voulant rendre service et des personnes qui ont besoin d'aide comme pour faire leurs courses par exemple. Après avoir communiqué à ce sujet auprès de vous, nous avons eu de nombreuses propositions de bénévolats. Sans avoir encore aucune explication à ce jour ni aucun contact malgré de nombreuses tentatives, nous n'avons pas pu finaliser notre inscription sur la plate-forme. Toutefois, nous n'avons été sollicités par aucun d'entre vous pour avoir de l'aide.
Face à cet échec, nous allons d'ailleurs avec la nouvelle équipe municipale tenter de créer un réseau d'aide interne et indépendant pour notre village qui nous permettrait en cas de grand froid, canicule, crise sanitaire ou autre, de contacter et aider si besoin certains d'entre vous, isolé, avec une santé fragile, etc.

Quand est enfin arrivée la sortie du confinement, le 11 mai dernier, nous avons du prendre des décisions difficiles avec Monsieur le Maire de Chèvreville concernant la réouverture ou non des écoles. Avec un protocole sanitaire reçu le vendredi soir pour le lundi, après de longues heures de réflexion à étudier ce que nous pouvions

mettre en place ou non avec le personnel dont nous disposions et toutes les mesures imposées. Sans aucune aide qu'elle soit financière ou humaine, nous avons dû nous résigner à ne pas rouvrir les classes. Malgré nos craintes car nous étions conscients que cela pouvait s'avérer compliqué pour certains parents, nous n'avons eu aucun retour négatif, cette décision a plutôt été bien accueillie. Les enfants du personnel prioritaire ont pu intégrer l'école de Nanteuil-le-Haudouin pendant cette période.
Finalement, un allègement du protocole sanitaire a permis la réouverture mais uniquement d'une école avec un nombre limité d'enfants pour les 2 dernières semaines avec un service de garderie quelque peu modifié face aux règles sanitaires imposées.

Le déconfinement nous a également permis, dans des conditions spécifiques liée à la COVID, d'installer le conseil Municipal le 26 mai et donc élire le Maire et les adjoints puis de voter le budget 2020 le 23 juin pour ainsi dire commencer l'année avec 3 mois de retard.

Malheureusement, nous avons dû nous résigner et annuler la fête de l'été et son feu d'artifice tout comme nous n'avons pas pu faire notre chasse aux œufs au moment de Pâques. Espérons d'ailleurs que les festivités de fin d'années puissent avoir lieu. Les membres de la commission festivités et cérémonies, bien nombreux et motivés, ont donc déjà commencé à y travailler.

Sont ensuite arrivés les beaux jours, les vacances pour ceux qui ont pu en profiter cette année et nous voici, à la rentrée, prêts pour reprendre nos activités et nos projets.

L'avenir proche n'est toujours pas certain, le virus est toujours présent. La prudence reste de mise. Nous devons nous adapter et faire avec à l'école, au travail, dans notre quotidien, nous n'avons pas le choix.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Installation du nouveau Conseil municipal

Extraits des Conseil Municipaux du 26 mai et 23 juin 2020

Les membres du conseil municipal élus au premier tour des élections municipales du 15 mars dernier, se sont réunis pour élire le Maire et les adjoints.

Karine LEGRAND

Maire
Présidente du Syndicat scolaire
*Présidente des commissions TRAVAUX, FESTIVITES ET CEREMONIES, COMMUNICATION, APPEL D'OFFRES.
*Titulaire à l'ADTO.
*Titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Jean LEFEVRE

Premier adjoint au Maire
Délégué à la voirie, la gestion des bâtiments communaux et aux travaux.
*Vice-Président de la commission TRAVAUX.
*Membre du Syndicat des eaux Ognes-Chèvreville.
*Titulaire au Syndicat d'Energie de l'Oise
*Titulaire à la Commission d'Appel d'Offres.
*Suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Catherine CRAMPON

Deuxième adjointe au Maire
Déléguée à la gestion des espaces verts, les actions destinées aux séniors et la vie associative.
*Membre du Syndicat scolaire Ognes-Chèvreville
*Membre de la commission FESTIVITES ET CEREMONIES.

Aurélie SIMON

Troisième adjointe au Maire
Déléguée aux festivités et cérémonies, aux affaires sociales et à la jeunesse.
*Vice-Président de la commission FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Membre de la commission COMMUNICATION.
*Suppléante à la Commission d'Appel d'Offres.

Ognes en bref !

Jean Marc DROZDOWSKI

Conseiller Municipal
*Membre des commissions TRAVAUX, FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Suppléant au SAGE de la Nonette et à la commission d'Appel d'Offres.
*Délégué aux espaces publics et chemins ruraux.

Elodie MEDEIROS

Conseillère Municipale
*Membre de la commission FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Titulaire à la commission d'Appel d'Offres.

Dorothée BONNEMIN

Conseillère Municipale
*Membre des commissions COMMUNICATION, FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Membre du Syndicat scolaire Ognes-Chèvreville.
*Déléguée aux services à la population.

Jean Paul VIOLLAT

Conseiller Municipal
*Membre des commissions TRAVAUX, FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Titulaire à la commission d'Appel d'Offres.
*Membre du Syndicat des eaux Ognes-Chèvreville.

Christophe ROSIER

Conseiller Municipal
*Membre de la commission FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Suppléant à la commission d'Appel d'Offres.
*Membre du Syndicat des eaux Ognes-Chèvreville.

Magalie NATY

Conseillère Municipale
*Membre des commissions COMMUNICATION, FESTIVITES ET CEREMONIES.
*Membre du Syndicat scolaire Ognes-Chèvreville.
*Déléguée à la communication.

Serge FLEURETON

Conseiller Municipal
*Membre de la commission TRAVAUX.
*Titulaire au SAGE de la Nonette.
*Suppléant à l'ADTO.
*Délégué aux affaires sociales et service technique.

Aides aux familles 2020

Le conseil Municipal a décidé de reconduire les aides attribuées en 2019

1. ***Pour les personnes de plus de 60 ans, non imposables en 2018 :***

- Aide alimentaire : 25€ en juillet et 25€ en octobre pour une personne seule et 40€ en juillet et 40€ en octobre pour un couple par virement bancaire contre présentation d'une facture.
- Aide chauffage/eau : 175 € pour une personne seule et 240€ pour un couple, sous forme de virement bancaire en novembre.

2. ***Pour les familles et la garde d'enfant :***

- Participation au centre aéré de Nanteuil-le-Haudouin : seront remboursés 9€ par jour dans la limite de 20 jours par an (sur présentation des factures en juillet et en décembre) aux familles dont le ou les enfant(s) fréquente(nt) le centre aéré de Nanteuil-le-Haudouin, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.
- Participation à la halte-garderie du SIVOM : Sur le même principe, seront attribués 3€ par heure dans la limite de 30 heures par an et par enfant, sur présentation des factures.

IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, comme depuis plusieurs années déjà, le maintien des taux, sans augmentation, soit 16.55% pour la taxe d'habitation, 16.78 % pour les fonciers bâtis, 37.65 % pour les fonciers non bâtis.

Les comptes rendus sont consultables en intégralité sur le site de la commune ou en mairie.

NOUVEAUTE : PERMANENCES DES AJOINTS LES SAMEDIS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

GENERALLEMENT ACCOMPAGNES DE MME LE MAIRE ET PARFOIS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, ILS SERONT PRESENTS, A TOUR DE ROLE, DE 10H A 12H POUR VOUS RECEVOIR SI BESOIN.

Rappel

Elagage des arbres

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordures de voies publiques et privées.

Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons, ni toucher aux câbles EDF et téléphone.

D'après l'article 671 du Code civil, les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantées à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

Ognes en bref !

De plus en plus, des déjections canines sont retrouvées sur les trottoirs, sur les routes et dans des lieux publics comme dans les aires de jeux, tels que les alentours du terrain de football et de basket où se retrouvent souvent les enfants du village (alors même que l'association canine sur place ramasse celles de « leurs adhérents »).

Il faut savoir qu'à Paris, mais dans d'autres villes aussi, il existe une réglementation pour cela. Un arrêté fait obligation sous peine d'une amende de 150 € de ramasser immédiatement et par tous moyens les déjections de votre chien, quel que soit le lieu de l'espace public ou elles ont été déposées.

Bien sûr, comme tout être vivant, les chiens doivent pouvoir satisfaire leurs besoins naturels. Mais pas n'importe où ! Vous ne le laisseriez pas se soulager dans votre maison…

Nous n'en sommes pas encore au stade d'une réglementation, mais dans le but de ne pas y parvenir, il serait préférable de faire satisfaire les besoins de votre chien dans un espace en dehors des lieux publics, éventuellement dans les caniveaux (et pas en bordure d'un passage piéton), dans l'herbe ou chemin en dehors de la ville et/ou encore mieux de ramasser les déjections de votre animal si vous continuez à fréquenter les endroits où la population vit et se rassemble.

Marcher dessus porte bonheur, dit-on ! Mais sachez qu'une malencontreuse glissade du passant qui n'a pas vu le souvenir déposé sur le trottoir par votre chien, et voici votre responsabilité civile mise en cause. En effet, tout propriétaire d'un chien est responsable des dommages que son animal peut causer à autrui. Vérifiez auprès de l'assureur que votre assurance multirisque habitation couvre aussi votre chien.

Merci par avance de votre prise de conscience 😊

Agenda

31/10 :
Halloween party

11/11 :
Cérémonie Armistice

04/12 :
Fête de fin d'année des enfants (3/10 ans)

06/12 :
Repas de fin d'année du personnel et des séniors.

Retrouvez toutes les autres photos de nos fêtes et animations sur notre site internet ***www.ognes60.e-monsite.com***

Ou sur notre page FACEBOOK :

Ognes petit village de l'Oise

ETAT CIVIL

Naissance	Tiago GONCALVES CASTRO (13/04/2020)
Décès	Monsieur Jean-Marie DOUET (24/04/2020)
	Madame Thérèse KOLACZKOWSKI (02/05/2020)

Ognes en bref !

Ognes en bref !

Les astuces de la rentrée…

Certains sont rodés, d'autres un peu moins, mais tout le monde s'accorde pour dire que « rentrée » est souvent synonyme d'organisation ou plutôt de réorganisation.
Il n'est pas toujours évident de trouver le bon équilibre entre famille/travail/écoles/activités diverses.

Quoi de plus énervant que de rentrer chez soi après une journée de travail, et ne pas savoir quoi préparer pour le repas, ou de se retrouver à court de crème quand on a promis aux enfants de faire une quiche par exemple.

➢ Voici une astuce pour gérer son quotidien (et son budget) plus sereinement.

On prépare les menus pour la semaine, et après inspection des placards, on note les ingrédients manquants pour faire la semaine, et on se tient à cette liste !!
De cette manière, on évite les achats compulsifs, et on va à l'essentiel, donc en théorie, économies, et moins de gaspi.
Le petit + : faire participer les enfants à l'élaboration du menu

➢ Idée recette rapide et économique :

ONE POT poulet/riz

Ingrédients pour 6 gourmands :
(Quantités à adapter selon vos besoins et/ou vos envies)

- 3 filets de poulet émincés
- 1 oignon
- 1 chorizo
- 1 bol de petits pois
- 1 bol de riz (ici basmati)
- Sel, poivre et condiments ou épices au feeling 😊

1. Faire revenir dans une sauteuse les blancs de poulets, puis lorsqu'ils se colorent, ajouter l'oignon émincé, assaisonner selon son goût (ail, herbes aromatiques, piment, etc.)
2. Ajouter le chorizo coupé en rondelles, et remuer.
3. Ajouter le riz cru, mélanger, rectifier l'assaisonnement, puis les petits pois.
4. Ajouter enfin, 1,5 volume d'eau par volume de riz, porter à ébullition (soit 1 bol et demi).
5. Couvrir, et laisser mijoter 20 min à feu doux.

Voilà, c'est prêt !!

Et tout comme la nouvelle année, la rentrée c'est aussi l'occasion de prendre de bonnes résolutions.

La période de confinement a permis à beaucoup d'ouvrir les yeux sur ce qui est essentiel, et ce qui l'est moins, mais aussi sur ce que nous voudrions laissez derrière nous.

Pourquoi ne pas essayer de :

- Consommer moins mais mieux, en privilégiant les commerces de proximité notamment.
- Apprendre à mes enfants l'importance de la terre en cultivant un petit potager.
- Générer moins de déchets grâce au recyclage, au compostage ou en changeant nos habitudes.

Autant de petites choses qui sommes toutes, ressemblent fort à ce que faisait mes grands-parents.

➢ Exemples de « 0 déchet »

- Utilisation de carrés/lingettes démaquillantes réutilisables à la place du coton (le + : plus besoin de démaquillant, de l'eau suffit).
- Fabrication de soins cosmétiques avec les produits du quotidien (exemple : marc de café + huile végétale pour faire un gommage).
- Fabrication de lessive à partir de cendres de cheminée.
- Composter les déchets végétaux pour enrichir le potager (si vous n'êtes pas concerné, votre voisin l'est peut-être).
- Utilisation de cosmétiques solides pour limiter le plastique dans la salle de bain.
- Utilisation de sacs en tissus à la place des cabas pour les courses.
- Acheter en vrac pour limiter les emballages.
- Utiliser un sac à pain réutilisable à la place des sachets en papier proposés par votre boulanger.
- Adopter 1 ou 2 poules, qui en plus de débarrasser de certains déchets et restes alimentaires, vous remercieront avec des œufs (leurs déjections sont également compostables).

Ils existent 1001 façons d'agir à notre échelle, et chaque petit geste à son importance.

Certaines associations récupèrent également feutres, cartouches d'imprimantes, bouchons de bouteilles ou autres objets du quotidien afin de les recycler.

Dans notre R.P.I, la classe de Melle Lemarois, à Chevreville, collecte ainsi feutres et cartouches d'encre d'imprimantes usagés au profit de l'association « Le chat la vie » de Louvigny dans le Calvados. Le recyclage de ces objets permet de financer les frais vétérinaires de nourriture (1feutre = 1ct).

Si vous souhaitez prendre part à cette action, vous effectuer votre dépôt en mairie, qui fera suivre.

Sensibiliser les enfants (et les adultes) à l'environnement

Effectivement, il existe de nombreuses façons de prendre soin de notre planète, à commencer par éviter de jeter des déchets par terre. Nous sommes plus que jamais concernés par la préservation de l'environnement, et nous constatons de plus en plus « d'opérations de nettoyage » autour de nous.

Une de ces opérations a été testé par une famille de Ognes lors d'une simple promenade.

Une opération de nettoyage/ramassage

Par un bel après-midi, une maman a décidé de sensibiliser ses enfants à la protection de l'environnement. Ni une, ni deux, armés d'un sac poubelle et de gants, elle a emmené ses enfants à la « chasse aux déchets ».

Le parcours était simple : une boucle tout autour du village (l'un des circuits très emprunté par les promenades des habitants de la commune). Cette « balade » a démarré sur la route en direction de Oissery ; puis, dans le chemin agricole qui rattrape la mare ; et enfin en remontant jusqu'à la rue des Fontaines.

En amont de cette action de ramassage, la maman a bien évidemment expliqué à ses enfants les dangers potentiels (ne pas toucher aux objets coupants ou tranchants…).

➔ Mais ont-ils trouvé des déchets ou autres objets sur leur chemin ? La réponse est malheureusement OUI !

Beaucoup de canettes et de bouteilles en plastique, des papiers, des mouchoirs, énormément de mégots de cigarette, des emballages alimentaires, des morceaux de chaussures, des matériaux de vélos, des câbles, des morceaux de verre…)

<u>En tout et pour tous : 2 kilos de déchets en 1 promenade de 45 minutes !!!!</u>

De quoi inquiéter les enfants sur l'avenir de l'environnement ☹

Un petit effort jusqu'à la poubelle la plus proche serait très appréciable pour une herbe plus verte, un environnement plus sain et des futures promenades des plus agréables 😉

COLORIAGE

Enigmes

1- Avant-hier, Catherine avait 17 ans ; l'année prochaine, elle aura 20 ans. Comment est-ce possible ?
2- Le fils de cet homme est le père de mon fils. Sachant que je ne suis pas une femme, quel est le lien de parenté entre cet homme et moi ?

SOLUTIONS

1- *Hier, on était le 31 décembre, elle a eu 18 ans. Cette année, elle va avoir 19 ans et l'année prochaine, 20 ans.*
2- Cet homme est mon père. Le père de mon fils, c'est moi. Si le fils de cet homme, c'est moi alors cet homme est mon père.